

**COMMUNE DE TOULOGES**  
66350

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

**Présents :** Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Bernadette CARDIN-MADERN, Elise ROUBY, Gérard CASTANY, Laetitia SOUNIER, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Jean SEGARRA, Marie-France MIR, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Hervé MASSE.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Claude CID procuration à Marc VALETTE, Laurent ROSELLO procuration à Jean SEGARRA, Annie GRANDEMANGE procuration à Françoise BRUNET, Catherine DUMAS procuration à Mireille REBECQ, Roselyne BARANDE procuration à Danielle PONCET, Bernard PAGES procuration à Gaston COUBRIS, Arnaud HINGRAY procuration à Hervé MASSE.

**Absents excusés :**

**Absents :** Franck DE LA LLAVE

**Secrétaire de séance :** Danielle PONCET

Le quorum étant atteint, le Maire procède à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil municipal, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

2018/07	Convention financière de travaux de réfection du mur de clôture de Mme Geneviève MALACAMP, mitoyen avec la cour de l'école maternelle. Travaux attribué à la Société SEBERIC pour un montant TTC de 5 750,00 €
2018/08	Création d'une classe à l'école maternelle Ludovic Massé – Mission de maîtrise d'oeuvre attribuée au Bureau d'Etudes Frédéric FEREY pour un taux de rémunération de 7 % du montant HT définitif du marché public de travaux.
2018/09	LA PYRENEENNE Hygiène Services - Convention de partenariat pour la prévention et la lutte contre les nuisibles au Restaurant Scolaire pour un montant de 391,54 € H.T. Et la Crèche pour un montant de 468,18 € HT
2018/10	LA PYRENEENNE Hygiène Services - Convention de partenariat pour la prévention et la lutte contre les nuisibles sur l'ensemble de la Commune pour un montant de 2 297,26 € HT
2018/11	Convention de mise à disposition gratuite d'un défibrillateur et d'un coffret par le Conseil Départemental à compter du 01/01/2018 au 31/12/2021
2018/12	Extension de l'école élémentaire Jean Jaurès – Mission G2 AVP+PRO attribuée à FONDATEC pour un montant de 2 770,00 € HT

## ORDRE DU JOUR

### I / ADMINISTRATION GENERALE

#### 1 – Maintien ou retrait de la qualité d'Adjoint à un élu

Jean ROQUE précise que ce dossier est retiré en raison du courrier que Claude CID a adressé à Monsieur le Préfet, daté du 8 mars 2018 et reçu en mairie le 13 mars 2018, par lequel il demande le retrait de sa qualité d'adjoint, tout en restant conseiller municipal.

Jean ROQUE informe les élus que c'est maintenant au Préfet qu'il appartient de donner suite à cette demande.

## II / FINANCES

### 1 - Débat d'Orientation Budgétaire

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée que les projets de l'équipe municipale sont conditionnés par le vote du budget annuel. Le débat d'orientation budgétaire, rendu obligatoire par la Loi du 6 février 1992 pour les communes de 3500 habitants et plus, constitue la première étape du cycle budgétaire et consiste en une discussion qui préfigurerait les priorités affichées dans le budget primitif.

Il présente alors, Pascal Heymes, de la société MS conseils, venu présenter aux élus un point complet de la situation financière de la commune ainsi qu'une analyse financière prospective 2018-2021.

## SITUATION FINANCIERE 2015-2017

### RATIOS D'EPARGNE ET D'ENDETTEMENT

RATIOS d'EPARGNE	2015	2016	2017
Produits de gestion courante (hors excédent)	5 771 068	5 577 474	5 737 560
Charges de gestion courante	4 962 036	4 711 032	4 998 611
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>809 032</b>	<b>866 442</b>	<b>738 949</b>
Produits financiers	284	176	152
Charges financières	134 569	113 920	106 942
Produits exceptionnels (Chapitre 77 hors cessions)	45 688	56 388	48 462
Excédent budget lotissement	0	2 267 577	0
Cessions	301 626	33 430	20 525
Charges exceptionnelles	20 118	9 801	18 874
<b>EPARGNE BRUTE hors excédent lotissement et hors cession</b>	<b>700 316</b>	<b>799 285</b>	<b>661 748</b>
<b>EPARGNE BRUTE HORS CESSIONS</b>	<b>700 316</b>	<b>3 066 862</b>	<b>661 748</b>
Part capital de l'annuité de la dette	709 711	727 780	1 098 433
Capital restant dû refinancé			455 000
<b>EPARGNE NETTE hors excédent lotissement, cession et dette refinancée</b>	<b>-9 394</b>	<b>71 505</b>	<b>18 315</b>
<b>EPARGNE NETTE HORS CESSIONS</b>	<b>-9 394</b>	<b>2 339 082</b>	<b>-436 685</b>

<b>TAUX D'EPARGNE hors excédent</b>	<b>12,0%</b>	<b>14,2%</b>	<b>11,4%</b>
-------------------------------------	--------------	--------------	--------------

<b>Résultat global de clôture</b>	<b>1 620 619</b>	<b>2 296 989</b>	<b>2 491 134</b>
-----------------------------------	------------------	------------------	------------------

Encours de dette au 31 décembre	4 770 258	4 062 877	3 432 196
Dette par habitant	729,6	607,7	502,2
Dette moyenne / hbt des communes de la strate	892,0	808,0	
RATIO DE DESENETTEMENT : Encours / épargne brute (hors excédent lotissement)	6,81	5,08	5,19
RATIO DE DESENETTEMENT : Moyenne des communes de la strate	5,04	4,51	

Population totale	6 538	6 686	6 834
-------------------	-------	-------	-------

### Ratios d'épargne et de dette à un niveau acceptable

- L'épargne de gestion enregistre une diminution
- L'épargne brute se situe au niveau de 2015
- Le taux d'épargne avoisine 12% (seuil d'alerte 5%)
- L'épargne nette (excluant l'excédent du budget lotissement) est faiblement positive
- La dette par habitant est faible (en dessous des moyennes) et la capacité de désendettement (ratio encours / épargne brute) est favorable, proche de 5 ans (seuil d'alerte à 15 ans)

## PROSPECTIVE FINANCIERE : ENJEUX ET CONTRAINTES

### Maîtrise des charges de fonctionnement

- A compter de 2018, des hypothèses d'évolution par chapitre budgétaire ont été effectuées : elles traduisent la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses, en particulier sur les charges de personnel et les subventions et participations.
- Le seul chapitre en hausse est celui des charges générales, résultant de la dépense eau pour PMM (+50 K€ / an) et l'externalisation des réparations du parc automobile.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>2</b>						
<b>Evolution des dépenses de fonctionnement</b>						
Evolution des charges à caractère général		-8,81%	0,33%	13,12%	13,12%	13,12%
Evolution des dépenses de personnel		15,17%	6,98%	5,00%	-1,77%	-0,22%
Evolution des autres charges de gestion courante		-34,14%	8,86%	-15,72%	0,00%	0,00%

### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

#### TOULOUGES

#### Simulation n°1

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>DEPENSES REELLES</b>						
011 Charges à caractère général	996 505	908 697	911 668	1 031 320	1 166 629	1 319 690
012 Charges de personnel	2 414 537	2 780 834	2 974 951	3 123 600	3 068 171	3 061 484
65 Autres charges de gestion courante	1 550 994	1 021 502	1 111 992	937 200	937 200	937 200
014 Atten.produits	0	0	0	0	0	0
67 Charges exceptionnelles et diverses	20 118	9 801	18 874	19 000	20 000	20 000

### Baisse attendue en 2018 des recettes diverses de fonctionnement

- Les recettes diverses comprennent le produit des services (art.70), les autres dotations (hors DGF et compensations fiscales), les autres produits de gestion (art.75) et l'atténuation des charges (ch.013).
- Les produits devraient nettement baisser en 2018 en raison de recettes exceptionnelles en 2017 non reconductibles aux chapitres 70, 74 et 75 (PPM et SIVOM en particulier)

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Evolution des recettes de fonctionnement</b>					
Evolution des produits d'exploitation	19,99%	8,95%	-10,69%	0,37%	1,19%
Evolution des autres recettes fiscales (hors CD et TEOM)	-4,84%	20,74%	-0,75%	0,31%	0,32%
Evolution des autres dotations et participations	723,86%	7,89%	-7,28%	0,26%	0,27%

► Forte baisse attendue également des atténuations de charges (moindre recettes au titre des emplois aidés) et des produits exceptionnels

- A compter de 2019 l'évolution de ces recettes serait faible par rapport à 2018.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>RECETTES REELLES</b>						
70 Produits des services	368 241	441 840	481 376	429 917	431 505	436 640
74 Subventions et particip diverses	44 029	362 739	391 351	362 867	363 812	364 777
75 Autres produits de gestion courante	109 152	2 422 191	139 885	105 000	95 500	97 410
013 Atténuation de charges	144 550	116 899	142 849	71 300	18 360	12 240
76 Produits financiers	284	176	152	150	160	170
77 Produits exceptionnels hors cessio	45 688	56 388	48 462	3 300	3 940	3 760

### Hypothèses concernant les bases fiscales et les taux d'imposition

- Hypothèses d'évolution intégrant une dynamique de l'urbanisation et la transformation des bases exonérées des contribuables modestes en bases dégrévées.
- *Remarque : la suppression progressive de la TH pour les contribuables modestes prévue par la loi de finances pour 2018 n'aura pas d'incidences sur les bases nettes communales : la mesure législative porte sur un dégrèvement d'impôts pour les contribuables et non une exonération de bases accompagnée d'une compensation pour la commune*

Taux d'imposition : dans la simulation de base, taux inchangés sur la période

### BASES NETTES D'IMPOSITION

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bases TH	10 425 261	10 194 677	10 527 731	11 023 000	11 490 031	11 976 749
Bases FB	7 041 717	7 168 708	7 249 268	7 461 424	7 701 980	7 950 292
Bases FNB	117 255	116 812	116 497	118 718	120 743	122 803

### EVOLUTION PHYSIQUE (après déduction du coefficient de majoration forfaitaire) DES BASES NETTES IMPOSEES

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Evolution Physique Bases TH		-3,2%	2,9%	3,4%	3,0%	3,0%
Evolution Physique Bases FB		0,8%	0,7%	1,7%	2,0%	2,0%
Evolution Physique Bases FNB		-1,4%	-0,7%	0,7%	0,5%	0,5%

### RAPPEL DES COEFFICIENTS DE MAJORATION FORFAITAIRE

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coef.Majoration Forfaitaire TH FB	1,0090	1,0100	1,0040	1,0124	1,0120	1,0120
Coef.Majoration Forfaitaire FNB	1,0090	1,0100	1,0040	1,0124	1,0120	1,0120

<b>Produit 3 taxes</b>	<b>2 774 726</b>	<b>2 767 660</b>	<b>2 827 102</b>	<b>2 934 220</b>	<b>3 042 821</b>	<b>3 155 526</b>
------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

## Les hypothèses sur les autres recettes fiscales (K€)

► Par prudence, fixation des droits de mutation à 235 K€ en 2018; progression de la taxe sur l'électricité de 2% par an

► Baisse programmée du FPIC en 2018 : la transformation en CU et de ce fait des transferts de charge va conduire à réserver une plus grande part du FPIC à la CU, au détriment des communes;

En euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>AUTRES RECETTES FISCALES HORS TEOM</b>	<b>513 892</b>	<b>489 012</b>	<b>590 447</b>	<b>586 018</b>	<b>587 843</b>	<b>589 740</b>
Taxe sur l'électricité	140 970	140 950	144 338	147 225	150 170	153 173
Evolution		0,0%	2,4%	2,0%	2,0%	2,0%
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	240 243	201 773	239 237	234 452	234 452	234 452
Evolution		-16,0%	18,6%	-2,0%	0,0%	0,0%
FPIC	122 902	135 592	127 974	117 809	116 631	115 465
Evolution		10,3%	-5,6%	-7,9%	-1,0%	-1,0%
Taxes diverses	9 777	10 697	78 898	78 898	78 898	78 898
Evolution		9,4%	637,6%	0,0%	0,0%	0,0%

- Attribution de compensation en progression, résultant du rattrapage de la TEOM sur Toulouges vers la moyenne de PMM ; DSC stable

DETERMINATION DES REVERSEMENTS DE FISCALITE (Recettes)						
En euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Attribution de compensation & DSC	577 929	87 620	98 159	292 632	287 632	287 632
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	577 929	66 360	83 527	278 000	273 000	273 000
DSC	-	21 260	14 632	14 632	14 632	14 632

## Les dotations de la DGF

► Prise en compte du chiffre de la population en 2018 (6 829 habitants, stable par rapport à 2017) puis hypothèse d'une hausse de la population de 2% par an, conduisant à une population totale INSEE de 7100 habitants en 2020

► Aucun prélèvement supplémentaire à compter de 2018 au titre du redressement des comptes publics : légère progression de la dotation forfaitaire due à la croissance de la population

► Hausse régulière de la DSR mais maintien de l'inéligibilité de Toulouges à la DSR cible, constatée en 2017.

► Maintien de la perte d'éligibilité de la DNP de droit commun : en raison d'un effort fiscal inférieur à la moyenne (situation résultant de la stabilité des taux communaux). Cette perte de dotation serait toutefois lissée dans le temps.

## Récapitulation des dotations de la DGF

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF forfaitaire avant contribution redressement des cptes publics	870 423	779 068	684 975	629 876	639 529	645 860
Contribution redressement des cptes publics	-103 371	-107 412	-53 399	0	0	0
<b>DGF forfaitaire après contribution</b>	<b>767 052</b>	<b>671 656</b>	<b>631 576</b>	<b>629 876</b>	<b>639 529</b>	<b>645 860</b>
DSU	0	0	0	0	0	0
DSR	132 568	158 471	91 574	96 118	102 657	108 759
DNP	175 017	172 745	155 471	115 304	103 773	93 396
<b>TOTAL DGF</b>	<b>1 074 636</b>	<b>1 002 873</b>	<b>878 621</b>	<b>841 298</b>	<b>845 962</b>	<b>848 021</b>
<b>Evolution</b>	<b>-3,9%</b>	<b>-6,7%</b>	<b>-12,4%</b>	<b>-4,2%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,2%</b>

## Hypothèses concernant la dette

- L'annuité de la dette correspondant à l'encours actuel de dette, sans emprunt supplémentaire.

ETAT DE LA DETTE PROPRE AU BUDGET PRINCIPAL M14						
En Euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>TOTAL</b>	<b>834 219</b>	<b>841 050</b>	<b>734 754</b>	<b>646 218</b>	<b>630 445</b>	<b>466 491</b>
Intérêts	125 089	113 920	92 507	89 449	76 887	63 245
Capital	709 131	727 131	642 247	556 769	553 558	403 245

- L'annuité baisserait régulièrement avec une diminution plus forte en 2018 et en 2020.

## Le programme d'investissement prévisionnel

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature de l'opération	2018	2019	2020	TOTAL
Restes à réaliser 2017	529 000			529 000
Parc Esparre	400 000		400 000	800 000
Maison Esparre	100 000			100 000
Place Abelanet		500 000	400 000	900 000
Résidence Intergénérationnelle	400 000	510 000		910 000
Aire sportive	300 000	300 000		600 000
Rénovation thermique	63 000			63 000
Accessibilité	100 000			100 000
Stade Local XIII	100 000	50 000		150 000
Extension école maternelle	200 000	160 000		360 000
Extension école élémentaire	500 000	620 000		1 120 000
Vidéoprotection	85 200			85 200
Fonds de concours voirie	84 938			84 938
SYDEEL Telecom	61 500			61 500
Divers	200 000	0	0	200 000

<b>TOTAL</b>	<b>3 123 638</b>	<b>2 140 000</b>	<b>800 000</b>	<b>6 063 638</b>
--------------	------------------	------------------	----------------	------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors FCTVA et EMPRUNTS)

Nature de l'opération	2018	2019	2020	TOTAL
Restes à réaliser 2017	634 000			
Parc Esparre	68 421			
Maison Esparre				0
Place Abelanet				0
Résidence Intergénérationnelle	220 000	350 000		570 000
Aire sportive	3 000			3 000
Rénovation thermique				0
Accessibilité				0
Stade Local XIII				0
Extension école maternelle		23 000		23 000
Extension école élémentaire		723 000		723 000
Vidéoprotection				0
Fonds de concours voirie				0
SYDEEL Telecom				0
Subventions diverses	16 667	0	0	16 667

<b>TOTAL</b>	<b>308 088</b>	<b>1 096 000</b>	<b>0</b>	<b>1 728 723</b>
--------------	----------------	------------------	----------	------------------

► Il a été retenu par ailleurs

- La vente à Roussillon Habitat d'un montant de 330 000 € au titre de la résidence intergénérationnelle + 30 K€ de cession de garage en 2018.
- Une taxe d'aménagement nulle à compter de 2019 (20 K€ en 2018).
- Une diminution régulière de l'important excédent de fonctionnement lié à l'excédent du budget lotissement; cet excédent de fonctionnement va financer une partie des dépenses d'investissement

## LES RESULTATS DE LA SIMULATION FINANCIERE

### Les résultats de l'analyse financière prospective

La ville conserverait des niveaux d'épargne positifs (épargne brute et épargne nette) avec un étiage en 2019 mais une hausse en 2020 en raison de l'extinction d'une partie de la dette ancienne Epargne brute positive mais en baisse à compter de 2018 ; épargne nette négative sur la période.

La réalisation du programme d'investissement nécessiterait un recours à l'emprunt évalué autour de 900 K€ d'ici 2020. La simulation part de l'hypothèse d'un recours à l'emprunt à compter de 2019 mais une anticipation d'un emprunt en 2018 est envisageable pour bénéficier des taux d'intérêt actuellement favorables

La dette par habitant resterait faible et le ratio de désendettement serait favorable, inférieur à 5 ans à l'horizon 2020, égal aux moyennes nationales en 2016.

TOULOUGES		Simulation n°1				
Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Variation Taux impôts CHOISIE	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
Remboursement capital dette	709 131	727 131	642 247	556 769	553 558	434 547
EPARGNE BRUTE Calculée	700 316	3 066 862	661 748	604 011	588 884	561 812
Epargne nette	-8 814	2 339 731	19 502	47 242	35 326	127 265
Résultat global de cloture (F+I)	1 620 619	2 296 989	2 491 134	947 746	900 000	900 000
Variation du résultat global de cloture		676 369	194 146	-1 543 388	-47 746	0
EMPRUNTS	0	0	0	0	760 561	140 198

### RATIOS D'ENDETTEMENT

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours DETTE au 31 décembre	4 770 258	4 043 127	3 400 881	2 844 112	3 051 115	2 756 765
Annuité	834 219	841 050	734 754	646 218	630 445	513 004
Encours/ Epargne (en années)	6,8	1,3	5,1	4,7	5,2	4,9
Taux d'épargne	12,0%	38,8%	11,4%	10,4%	10,1%	9,4%

# ANNEXES : COMPTES ADMINISTRATIFS PREVISIONNELS

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

#### TOULOUGES

#### Simulation n°1

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>DEPENSES REELLES</b>						
011 Charges à caractère général	996 505	908 697	911 668	1 031 320	1 166 629	1 319 690
012 Charges de personnel	2 414 537	2 780 834	2 974 951	3 123 600	3 068 171	3 061 484
65 Autres charges de gestion courante	1 550 994	1 021 502	1 111 992	937 200	937 200	937 200
014 Atten.produits	0	0	0	0	0	0
66 Charges financières	134 569	113 920	106 942	89 449	76 887	78 457
.dt 6611 Intérêts des Emprunts	125 089	113 920	92 507	89 449	76 887	78 457
67 Charges exceptionnelles et diverses	20 118	9 801	18 874	19 000	20 000	20 000
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>5 116 723</b>	<b>4 834 753</b>	<b>5 124 426</b>	<b>5 200 569</b>	<b>5 268 887</b>	<b>5 416 831</b>

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>RECETTES REELLES</b>						
70 Produits des services	368 241	441 840	481 376	429 917	431 505	436 640
73 Impôts et taxes	3 881 664	3 368 598	3 547 561	3 832 870	3 938 296	4 052 898
.dt Produit fiscal net (après prélèvement)	2 789 843	2 791 966	2 858 955	2 954 220	3 062 821	3 175 526
.dt TEOM	0	0	0	0	0	0
.dt AC & DSC	577 929	87 620	98 159	292 632	287 632	287 632
Autres recettes fiscales	513 892	489 012	590 447	586 018	587 843	589 740
74 Dotations et subventions	1 267 460	1 495 523	1 425 889	1 362 043	1 370 009	1 375 524
.dt DGF, FNTP et FDTP	1 074 636	1 002 873	878 621	841 298	845 962	848 021
.dt compensations fiscales + DC RTP	148 795	129 912	155 917	157 878	160 235	162 727
74 Subventions et particip diverses	44 029	362 739	391 351	362 867	363 812	364 777
75 Autres produits de gestion courante	109 152	2 422 191	139 885	105 000	95 500	97 410
013 Attenuation de charges	144 550	116 899	142 849	71 300	18 360	12 240
76 Produits financiers	284	176	152	150	160	170
77 Produits exceptionnels hors cesssio	45 688	56 388	48 462	3 300	3 940	3 760
77 produit des cesssions	301 626	33 430	20 525	360 000	0	0
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>6 118 666</b>	<b>7 935 045</b>	<b>5 806 699</b>	<b>6 164 580</b>	<b>5 857 771</b>	<b>5 978 643</b>



## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

## TOULOUGES

## Simulation n°1

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>DEPENSES REELLES</b>						
16 Remboursement emprunts	709 131	727 131	642 247	556 769	553 558	434 547
16 dette diverse	580	649	1 187	0	0	0
20 Subventions et Fonds de concours	0	0	0	0	0	0
Total opérations équipement	1 377 883	2 409 033	1 038 571	3 124 463	2 140 000	800 000
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>2 087 593</b>	<b>3 136 814</b>	<b>1 682 004</b>	<b>3 681 232</b>	<b>2 693 558</b>	<b>1 234 547</b>
	2 087 593	3 136 814	1 682 004			

## RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>RECETTES REELLES</b>						
10 Dotations & fonds divers	258 569	261 748	213 226	415 178	170 367	512 537
. Dt taxes d'urbanismes	116 261	51 964	44 509	20 000	0	0
. Dt FCTVA	142 308	209 784	168 716	395 178	170 367	512 537
13 Subventions	460 072	428 700	846 262	308 170	1 096 000	0
16 Emprunts	0	0	0	0	760 561	140 198
16 dette diverse	932	193	0	7 700	0	0
23 Opérations d'équipement	0	0	119 073	442 785	30 000	20 000
27 Autres immobilisations fin.	0	2 500	3 750	0	0	0
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>719 573</b>	<b>693 141</b>	<b>1 182 311</b>	<b>1 173 833</b>	<b>2 056 928</b>	<b>672 735</b>

## RESULTATS

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses de fonctionnement	5 116 723	4 834 753	5 124 426	5 200 569	5 268 887	5 416 831
Recettes de fonctionnement	6 118 666	7 935 045	5 806 699	6 164 580	5 857 771	5 978 643
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 001 942</b>	<b>3 100 292</b>	<b>682 273</b>	<b>964 011</b>	<b>588 884</b>	<b>561 812</b>
Dépenses d'investissement	2 087 593	3 136 814	1 682 004	3 681 232	2 693 558	1 234 547
Recettes d'investissement	719 573	693 141	1 182 311	1 173 833	2 056 928	672 735
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 368 020</b>	<b>-2 443 672</b>	<b>-499 693</b>	<b>-2 507 399</b>	<b>-636 630</b>	<b>-561 812</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>-366 077</b>	<b>656 620</b>	<b>182 580</b>	<b>-1 543 388</b>	<b>-47 746</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT GLOBAL yc RESULTAT REP</b>	<b>1 620 619</b>	<b>2 296 989</b>	<b>2 491 134</b>	<b>947 746</b>	<b>900 000</b>	<b>900 000</b>

Après avoir débattu de ces orientations budgétaires, Jean ROQUE demande de prendre acte de la tenue de ce débat et propose de se retrouver pour le vote du budget le mardi 27 mars 2018.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, et admettent avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire

## 2 – Indemnisation des commerçants

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, rappelle que lors du Conseil Municipal du 28 mars 2017, l'Assemblée municipale a créé la « commission de règlement amiable » chargée de proposer au Conseil municipal des solutions pour dédommager les commerçants, des conséquences des travaux d'aménagement de l'avenue Maillol et de l'avenue du Stade, sur leur activité en 2016.

Elle précise que la commission, avec l'appui technique de la CCI pour l'analyse des dossiers déposés par les commerçants, et la méthode de calcul appliquée, a dimensionné l'enveloppe budgétaire de l'indemnisation à 7 500 €.

Elle informe que la Commission a décidé de répartir cette enveloppe de la manière suivante :

- proposition d'une indemnité plancher de 500 euros pour les assiettes indemnisables de moins de 1 000 euros, cela concerne un commerce : Mme Nathalie MARTINEZ "la boîte à parfum" pour un montant de 500,00 €
- proposition du partage proportionnel du reste de l'enveloppe pour les assiettes indemnisables supérieures à 1 000 euros, cela concerne deux commerces :  
M. Jérôme VILA "Maison VILA" pour un montant de 2 026,50 €  
M. Frédéric BENARD "Benard Optique" pour un montant de 4 920,30 €

Jean ROQUE insiste sur la garantie d'objectivité de ce dossier, avec des intervenants spécialisés en la matière.

Vote pour, à l'unanimité.

## 3 – Vote d'un tarif de location pour la parcelle AY 41

Marc VALETTE, informe l'Assemblée que la Commune a été sollicitée par un administré afin d'occuper en partie le terrain cadastré AY 41, d'une superficie de 724 m<sup>2</sup>, situé en zone d'activité économique, afin d'y cultiver des légumes.

Il propose au Conseil municipal de mettre en location temporaire, une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> située sur ce terrain et propose de fixer le tarif annuel à 220,00 €.

Gaston COUBRIS, demande si la surface restante peut être attribuée à quelqu'un d'autre. Il lui est précisé que ce sera envisagé, dans la mesure du possible.

Babeth CARDIN-MADERN demande ce qu'il est prévu de faire sur ce terrain. Jean ROQUE lui répond, qu'à terme, il est destiné à l'extension de la zone d'activités.

Rachid ABDOUCHE demande si la convention pourrait préciser le « zéro pesticide ». Cette demande fait l'unanimité et la formule sera insérée dans la convention.

Vote pour, à l'unanimité, le tarif de location de la parcelle AY 41 à 220,00 € à l'année.

## 4 – Médiathèque El Mil-lenari – acquisition de mobilier – demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre du programme « Aide à l'amélioration des locaux » dans le cadre du Plan de Développement de la Lecture Publique et des Bibliothèques »

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, explique à l'Assemblée que pour 2018, il convient de faire l'acquisition de mobilier pour la médiathèque. Il s'agit essentiellement de rideaux occultants, d'étagère et de bacs de rangement.

Elle propose à l'Assemblée de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre du programme « Aide à l'amélioration des locaux » dans le cadre du Plan de Développement de la Lecture Publique et des Bibliothèques.

Vote pour, à l'unanimité.

### **III / URBANISME**

#### **1 – Ouvrages de distribution d'électricité – convention de servitudes avec ENEDIS**

Gérard CASTANY, adjoint aux travaux, informe l'Assemblée que la commune doit signer une convention de servitudes concernant les parcelles cadastrées AH 284, AH 285 situées place Abelanet et AM 369 située impasse de la Distillerie au profit d'ENEDIS, concernant l'implantation de câbles électriques souterrains, et de coffrets, pour l'alimentation électrique de l'immeuble, en cours de construction appartenant à la société Salanque Promotion.

Vote pour à l'unanimité.

### **IV / PERSONNEL**

#### **1 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.**

Jean ROQUE explique qu'à la demande du Trésorier Principal, le Conseil municipal doit prendre d'une délibération de principe, autorisant le Maire à recruter des agents contractuels de remplacement sous contrat de droit public ou de droit privé, afin de faire face à un surcroît de travail, à des besoins occasionnels ou encore en remplacement de titulaires momentanément absents.

Marc VALETTE intervient pour dire son attachement au statut et au respect de la loi. Cependant, il tient à s'abstenir sur ce point.

Jean ROQUE précise que le poids des charges de personnel vont rendre les futures embauches difficiles. Il évoque le Conseil Départemental qui est dans le même cas de figure.

Vote pour, par 24 voix et 2 abstentions.

#### **2 – Création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère classe et modification du tableau des effectifs**

Jean ROQUE précise qu'au vu des tableaux d'avancement de grade établis pour l'année 2018, et dans le but de favoriser le déroulement de carrière il convient de créer un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère classe à temps complet, pour nommer un agent de la crèche La Clairefontaine et de modifier le tableau des effectifs.

Vote pour à l'unanimité.

### **V / INTERCOMMUNALITE**

#### **1 – Approbation du procès-verbal de la démarche du transfert de la voirie et de ses accessoires au bénéfice de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.**

Jean ROQUE rappelle au Conseil municipal que le 1er janvier 2016, Perpignan Méditerranée Métropole a modifié ses statuts pour se transformer en Communauté Urbaine. Parmi ses compétences obligatoires en matière d'aménagement de l'espace communautaire figurent désormais « la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement » qui constituent l'armature du domaine public selon la définition donnée à l'article L 111-1 du Code de la Voirie Routière.

Dès la rentrée 2016, PMM a engagé la démarche de mise à disposition de la compétence voirie avec le concours de la Commune. Le 21 décembre 2017, le Conseil communautaire a acté la signature des procès-verbaux de mise à disposition des biens immobiliers du domaine public routier de la commune de Toulouges, vers le domaine Public de Perpignan Méditerranée Métropole.

Il demande au Conseil municipal de délibérer pour approuver le procès-verbal de Perpignan Méditerranée Métropole et autoriser le Maire à le signer.

Vote pour à l'unanimité.

## VI / CULTURE

### 1 – Médiathèque : désherbage

Mireille REBECQ explique que le fonctionnement de la médiathèque El Mil-lenari, nécessite d'effectuer un désherbage dans le courant de l'année 2018. Cette opération consiste à enlever les livres qui ne circulent plus et à remettre ce fonds à diverses associations de solidarité, telle qu'Emmaüs, ainsi qu'aux boîtes à livres installées dans le village.

Laetitia SOUNIER propose de les mettre également à disposition des Restos Bébés du Coeur.

Vote pour à l'unanimité.

## VII / QUESTIONS DIVERSES

### 1 – Création d'un poste d'Infirmière en soins généraux de classe supérieure à temps complet et modification du tableau des effectifs

Jean ROQUE précise qu'au vu des tableaux d'avancement de grade établis pour l'année 2018, et dans le but de favoriser le déroulement de carrière, il convient de créer un poste d'Infirmière en soins généraux de classe supérieure à 28/35ème, afin de nommer un agent de la crèche La Clairefontaine.

Vote pour à l'unanimité.

Séance levée à 21 heures

La Secrétaire de séance,

Danielle PONCET